



**CONDITIONS GÉNÉRALES
D'UTILISATION**

MARQUE GAUME



Gaume Créative, Un projet pour un terroir unifié

Le projet Gaume Créative a pu voir le jour grâce aux fonds octroyés dans le cadre de la mesure 16.3 du Programme wallon de Développement rural. Ce projet a permis à la Maison du Tourisme de Gaume et au Parc naturel de Gaume de travailler conjointement sur la création d'une Marque pour leur territoire et ses nombreux acteurs.

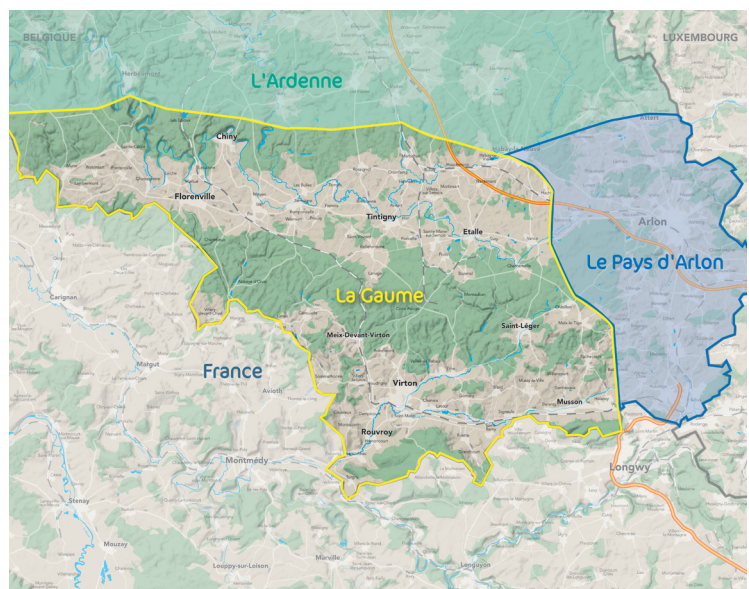


Une Marque pour la Gaume

La Gaume est une région très dynamique en matière de tourisme. Nous avons constaté que chaque prestataire réalisait souvent sa propre promotion. Les touristes et les habitants sont donc face à une multitude de compositions graphiques et ont parfois du mal à s'y retrouver. C'est pourquoi, une série d'outils faciles d'utilisation ont été conçus pour promouvoir la Gaume, renforcer la synergie entre les acteurs gaumais et dynamiser la région.

Le premier outil est un **guide de la Marque Gaume** présentant sa charte graphique. Elle a pour fondement les avis des communes, syndicats d'initiative, office du tourisme et autres asbl de Gaume rencontrés en début de projet en 2016. Le deuxième outil est un **guide des panneaux touristiques**. Il s'agit de canevas pratiques conçus pour coordonner et faciliter la création de différents panneaux touristiques tout en respectant la charte graphique et répondant aux demandes d'un grand nombre de prestataires.

Un projet porté par :



Et soutenu par :



A. Définition

La « Marque Gaume » désigne la marque suivante (voir Guide de La Marque Gaume - charte graphique).

Les Conditions générales d'utilisation désignent les présentes conditions générales d'utilisation de la Marque Gaume.

B. Adhésion

Pour utiliser la Marque Gaume, il est nécessaire de remplir le formulaire de demande d'adhésion auprès de la Maison du Tourisme de Gaume et du Parc naturel de Gaume. Ce formulaire est disponible sur le site internet de la Marque Gaume : www.gaume-yeswiki.be.

Lors de sa demande d'adhésion, l'utilisateur s'engage à fournir des informations véridiques, exactes, à jour et complètes sur son identité, son entreprise ou organisme et ses activités. Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, périmées, incomplètes, trompeuses ou de nature à induire en erreur, la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume pourra mettre fin au droit d'utilisation de la Marque Gaume. Lors de l'acceptation de la demande d'adhésion, le propriétaire de marque accorde une licence concernant la Marque Gaume.

C. Conditions générales d'utilisation

L'utilisateur doit exploiter la Marque Gaume de manière effective, sérieuse et loyale dans le cadre de son activité.

L'utilisateur doit exploiter la Marque Gaume dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs et des valeurs mises en avant par le propriétaire de la Marque Gaume, à savoir la douceur, la féerie, la chaleur, la créativité, la gourmandise et le caractère.

L'utilisateur doit exploiter la Marque Gaume uniquement pour les produits et services visés par le libellé et ne pas étendre l'usage de celle-ci à des produits et services personnels.

L'utilisateur ne doit pas déposer ou faire déposer de marque, de nom de domaine, de dénomination sociale ou tout autre droit de propriété intellectuelle identique à la Marque Gaume dans quelque territoire que ce soit.

L'utilisateur ne prendra aucune initiative susceptible de porter atteinte à la Marque Gaume en particulier en la contestant.

Visuels autorisés dans le cadre de l'usage de la Marque Gaume

L'utilisateur doit exploiter la Marque Gaume uniquement sous les formes autorisées par la Charte Graphique de la Marque Gaume, outil délivré gratuitement à l'utilisateur lors de la signature du contrat de licence le liant à la Maison du Tourisme de Gaume et au Parc naturel de Gaume.

Modification des visuels de la Marque Gaume

L'utilisateur ne peut effectuer aucune modification sur les visuels autorisés par la Charte Graphique de la Marque Gaume sans l'autorisation préalable des propriétaires de la marque.

Propriété industrielle

La Marque Gaume reste la propriété de la Maison du Tourisme de Gaume et du Parc naturel de Gaume.

La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume déclarent que la Marque Gaume ne fait l'objet d'aucune cession, nantissement ou autre sûreté. La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume ont pour obligation de maintenir en vigueur la Marque Gaume et ce, à leurs frais, et notamment d'accomplir toutes les formalités de renouvellement et de protection.

Durée

Les présentes conditions générales d'utilisation, et toutes modifications notifiées de celles-ci, resteront en vigueur pendant aussi longtemps que l'utilisateur exploitera la Marque Gaume.

Résiliation

La licence de la Marque Gaume pourra être résiliée par la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume notamment si l'utilisateur ne respecte pas les obligations prescrites par le contrat de licence et les présentes conditions générales d'utilisation.

La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume pourront de plein droit, après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception d'exécuter l'obligation concernée, restée infructueuse suivant un délai de quinze jours à compter de la réception de la réclamation par le licencié, mettre fin au présent contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation sera effective à la date de la réception par le licencié de cette seconde lettre recommandée.

Chacune des parties pourra mettre fin au contrat de licence de la Marque Gaume avec un préavis de trois mois. Cette résiliation devra être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et prendra effet trois mois après la date de réception.

Dans tous les cas de cessation des effets de la licence, pour quelque cause que ce soit, le licencié ne sera plus autorisé à utiliser la Marque Gaume à compter de la date d'expiration de la licence.

Dans le cadre d'une mauvaise utilisation de la Marque Gaume par l'utilisateur, celui-ci s'engage à détruire, dans le même délai, tout support matériel, notamment publicitaire ou commercial, sur lequel figurerait la Marque Gaume.

Tout usage de tout ou partie de la Marque Gaume par l'utilisateur après la fin de la licence, pour quelque raison que ce soit, donnera lieu au versement par l'utilisateur au concédant d'une indemnité annuelle de 5000 Euros hors taxes et ce, quelle que soit la nature ou l'étendue de cet usage, sans préjudice de toute action ou indemnisation des préjudices subis.

À l'expiration de la licence, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que toutes les obligations qui par nature perdurent au-delà de la date effective d'expiration continueront à lier les parties jusqu'à ce qu'elles soient exécutées. Il en est notamment ainsi des conséquences de la résiliation.

Litige avec un tiers

L'utilisateur devra aviser la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume dès qu'il sera lui-même informé de toute atteinte, contrefaçon ou présomption de contrefaçon de la Marque Gaume, ainsi que fournir toute information qu'il pourra recueillir sur le sujet.

À cet égard l'utilisateur pourra agir seul, dans le cadre d'une action en contrefaçon relative à la Marque Gaume ou d'une action en concurrence déloyale après information écrite et autorisation de la Maison du Tourisme de Gaume ou du Parc naturel de Gaume. Dans ce cas, les frais et honoraires de procédure ainsi que les dommages et intérêt en résultant seront à la charge ou au profit de l'utilisateur.

L'utilisateur pourra également agir de manière conjointe avec la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume, auquel cas les frais et honoraires de procédure ainsi que les dommages et intérêts en résultant seront partagés par parts égales entre les parties.

Litige entre les parties

Le présent contrat est soumis au droit belge.

Les parties s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts aux fins de permettre un règlement à l'amiable à tout litige pouvant survenir entre eux et ainsi à signaler toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Tout litige auquel la présente convention pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation, seront soumis, à défaut d'une résolution à l'amiable, au Tribunal de Commerce de Bruxelles.

Il en va de même si le litige concerne le droit des marques.

Stipulations générales

Les présentes conditions générales d'utilisation ainsi que le contrat de licence de la Marque Gaume et la charte graphique de la Marque Gaume constituent l'intégralité de la convention entre les parties relativement à leur objet.

La Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume sont libres de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes Conditions générales d'utilisation ainsi que la charte graphique de la Marque Gaume afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, jurisprudentielle, éditoriale et/ou technique et tiendront informer l'ensemble des adhérents des dernières modifications.

En signant son contrat, le licencié de la Marque Gaume accepte les présentes conditions générales d'utilisations.

LA MARQUE GAUME

C'est un guide de la Marque Gaume présentant la charte graphique, un guide des panneaux touristiques présentant différents canevas de panneaux touristiques, ainsi qu'un site internet participatif permettant d'inventorier et de faciliter la gestion de tous les panneaux touristiques présents en Gaume.

Plus d'informations :

mtg@soleildegaume.be
contact@pndg.be
www.gaume-yeswiki.be



GAUME 2018